



Ville de La Bassée

9ème VILLAGE DE NOEL

Du 11 au 13 décembre 2026

La Municipalité de La Bassée organise son 9ème village de Noël qui se tiendra à la salle VOX ,Avenue JB Lebas à La Bassée et parking face à la salle Vox

Le village de Noël sera ouvert selon les horaires suivants :

- **le vendredi 11 décembre 2026 : 16h30 – 21h00**
- **le samedi 12 décembre 2026 : 11h00 – 21h00**
- **le dimanche 13 décembre 2026 : 11H00 – 19h00**

Installation le vendredi 11 décembre 2026 à partir de 10H00. L'installation et la mise en place des produits exposés devront impérativement être effectuées pour 16h30.

Inauguration le samedi à 11H30 en présence de M le Maire et du Conseil Municipal.

Rangement le dimanche 13 décembre pour 19H30

Ces horaires, pour l'homogénéité du village sont une obligation par respect pour les clients et les autres exposants. Tout manquement sera sanctionné d'une retenue de la caution que vous nous déposez.

Le Village de Noël sera composé de :

- de 5 chalets Avenue JB Lebas, réservé en priorité aux différents métiers de bouche (bars, huitres, boucheries, etc). la répartition est faite par les organisateurs.
 - de 5 chalets parking face à la salle Vox (animations enfants)
 - de 17 emplacements salle VOX
-
- le chalet fait 2,50m de large sur 2,30 m de profond à 35,00 euros (commerçant Basséen) ou 50,00 euros autre + 85,00 euros de caution pour tous
 - l'emplacement Vox fait 2,40 m de large sur 2,10m de profond à 50,00 euros + 85,00 euros de caution

- **ORGANISATION :**

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de la manifestation si besoin. En cas d'absence non excusée de l'exposant à l'installation le vendredi à 16H00, le chalet ou l'emplacement pourra être réattribué (aucun remboursement ne sera effectué sauf problème médical dûment certifié)

L'organisateur établit le plan du village de Noël et effectue lui-même la répartition des emplacements.

L'exposant s'engage à décorer son stand sur le thème de Noël.

Pour des raisons techniques, les matériels électriques doivent être obligatoirement déclarés lors du dépôt du dossier ainsi que leur puissance maximum. **Pas de chauffage électrique.**

Un contrôle par l'électricien sera effectué, avant l'ouverture du chalet, sur le matériel électrique qui doit être conforme aux normes en vigueur afin d'éviter tous soucis (prises fondues, etc...) lors de la manifestation.

L'exposant s'engage à posséder un extincteur approprié à la ou les activités de son stand (feu électrique, feu gras...)

- **RESPONSABILITE**

L'organisateur décline toute responsabilité relative aux pertes, dommages ou vols qui pourraient être occasionnés.

L'exposant signant le présent règlement en accepte toutes les clauses et toutes dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt général par l'organisateur qui se réserve le droit de le signifier verbalement.

Un protocole COVID (masques, gel hydroalcoolique, etc...) sera demandé si les conditions l'exigent.

- **ANIMATIONS**

Afin de créer une ambiance festive, différentes animations seront proposées :

- Tour de calèche avec un âne
- Ateliers maquillages gratuits pour les enfants
- Les enfants pourront déposer leur courrier dans la boîte aux lettres du Père Noël
- Descente du Père Noël, feu d'artifice ETC....
- Photos gratuites avec le Père Noël salle VOX
- Manège, diverses animations
- Tombola gratuite (**ATTENTION : CHAQUE EXPOSANT DEVRA FOURNIR UN LOT GRACIEUSEMENT POUR LA TOMBOLA**)

- **INSCRIPTION**

Pour présenter une candidature en qualité d'exposant, veuillez nous envoyer à l'aide du formulaire joint **AVANT LE 30 JUIN 2026 (délai de rigueur)**, un dossier écrit comportant :

- Votre nom, prénom, adresse sociale, adresse exacte, assurance, n° de Siret de moins de 6 mois obligatoire, etc...
- Vos numéros de téléphone, adresse e-mail et/ou site internet.
- La description détaillée de votre activité, de la marchandise ou des produits que vous souhaiteriez vendre au Village. L'exposant s'engage à vendre uniquement la marchandise déclarée sur son dossier de candidature.
- Lot pour la tombola

Votre candidature sera examinée par une commission selon les critères suivants :

- Le respect des principes de sécurité, de santé, d'hygiène
- La nature et la qualité des produits proposés en rapport avec les fêtes de Noël - La prise en compte des thématiques et valeurs véhiculées par les fêtes de Noël

Une réponse vous sera donnée au plus tard le **4 septembre 2026**.

Tout dossier incomplet, sans règlement ou hors délai de rigueur ne sera pas retenu.

Tarifs location :

- **d'un chalet du 11 au 13 décembre 2026** : (réservé en priorité aux métiers de bouche)
- **35 € Commerçant Basséen**
- **50 € Commerçant non Basséen**
- **85 € pour la caution (rendu dimanche soir ou détruit)**

Tarif identique pour un chalet parking face à la salle Vox

- **d'un emplacement salle VOX du 11 au 13 décembre 2026** :
- **50 €**
- **85€ pour la caution (rendu dimanche soir ou détruit)**

NB : La location comprend :

- La mise à disposition d'un chalet, une table, deux chaises, la fourniture du courant électrique (lampe), l'animation et la promotion de la manifestation.
- La mise à disposition d'un emplacement salle VOX, 2 tables, 2 chaises, la fourniture du courant électrique, le chauffage, l'animation et la promotion de la manifestation.

Votre candidature devra être accompagnée :

- du présent règlement daté, signé
- d'une copie de votre assurance responsabilité civile
- d'une copie de votre attestation de siret de 6 mois
- Un chèque correspondant au montant total de la location du chalet ou de l'emplacement libellé à l'ordre de **REGIE MANIFESTATION**
- Un chèque de caution d'un montant de 85 € (servant de garantie pour le matériel prêté, le respect des horaires d'ouverture...) à l'ordre de **REGIE MANIFESTATION**

ATTENTION CETTE MANIFESTATION EST SUCEPTIBLE D'ÊTRE ANNULÉE A TOUT MOMENT SI LES CONDITIONS SANITAIRES NOUS L'IMPOSENT.

Signature suivie de la mention « lu et approuvé » :

VILLE DE LA BASSEE

9^{ème} VILLAGE DE NOEL 2026

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Veillez nous renvoyer votre dossier de candidature **complet** daté et signé par courrier à :

MAIRIE DE LA BASSEE SERVICE ANIMATION (village de Noël) PLACE GENERAL DE GAULLE 59480 LA BASSEE

Identification de l'exposant :

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom / Prénom :

Raison Sociale :

Adresse :

Tel : Mobile :

Site Internet : E-Mail :

Qualité de l'exposant :

Commerçant sédentaire

Commerçant non sédentaire

Artisan

Autre (préciser)

Produits proposés (obligatoire) :

.....
.....
.....
.....
.....

Je souhaite réserver :

1 CHALET (réserver en priorité aux métiers de bouche)

: **50 euros** : **35 euros** (Commerçant Basséen)

: **85 euros** (caution obligatoire, rendu le dimanche soir ou détruit)

1 CHALET (place de l'église)

: **50 euros** : **35 euros** (Commerçant Basséen)

: **85 euros** (caution obligatoire, rendu le dimanche soir ou détruit)

1 emplacement VOX : **50 euros** : **85 euros** (Caution obligatoire, rendu le dimanche soir ou détruit)

Chèque à l'ordre de **REGIE MANIFESTATION**

Selon la nature des produits vendus le choix de l'emplacement (chalet ou VOX) pourra être imposé par l'organisateur

Electricité : oui* non

* Précisez pour quel matériel souhaitez-vous ce branchement électrique ? (réfrigérateur, crêpières, gaufriers, guirlandes lumineuses etc...avec accord des organisateurs) :

PAS DE CHAUFFAGE ELECTRIQUE

.....
.....

ATTENTION : L'organisateur se réserve le droit de modifier cette présente demande en fonction des disponibilités de matériel. Merci de votre compréhension.

Toute demande incomplète et sans règlement ne sera pas retenue. Le dépôt du dossier ne vaut pas accord d'office. Les candidatures sont passées en commission pour étude avant réponse définitive.

Date :

signature :